

## ECONOMIE

# Douze espaces de coworking signent la charte Cedille.pro



En présence de Nathalie Helmer (à droite), présidente du Moulin digital, les représentants des espaces de coworking de la Drôme ont signé la charte Cedille.pro : la Forge collective (Valence), Workshop (Valence), le Moulin (Valence TGV), Espace de coworking de la pépinière de la CCI (Valence), Epi centre (Crest), 8fablab (Crest), Entre/autre (Crest), 36 (Saillans), Latelier (Die), le Hublot (Saint-Nazaire-en-Royans), Repère (Nyons) et l'espace Barral (Die).



Tweeter



### TAGS :

- o Valence
- o Drôme
- o Economie et Finance

### NOTEZ CET

### ARTICLE :

Animé par Léonard Lenglemetz, chargé de mission "tiers-lieux" du Moulin digital, le réseau Cedille.pro fédère les espaces de coworking de la Drôme. En concertation avec les créateurs d'espaces de coworking, il a élaboré une charte de fonctionnement. A minima, un espace de coworking propose un "facilitateur" qui met en place des animations régulières, un espace de convivialité, des coworkeurs d'horizons professionnels différents et bien sûr un accès flexible à un outil mutualisé.

Le coworking se développant, de nouvelles signatures sont apposées au bas de cette charte.

Mercredi, dans le cadre de la première édition de Drôme digital day, les représentants des 12 espaces de coworking du département l'ont signée. Un 13e s'est rajouté : l'espace de coworking qui s'est créé récemment à Die et qui a rejoint le réseau Cedille.pro il y a quinze jours.

Le mouvement s'étend. L'appel à projets "tiers-lieux" lancé par le Moulin digital a ainsi été très entendu. « Nous avons retenu six dossiers », indique Nathalie Helmer, conseillère départementale déléguée au numérique et présidente du Moulin digital.